



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 06 AOÛT 2015

L'hôpital Camille-Claudé investit 820 000 euros

SANTÉ L'hôpital psychiatrique va regrouper ses services à Cognac, derrière la Maison des viticulteurs

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Ce sont des locaux abandonnés, en plein centre, sur une parcelle envahie par les herbes folles. Plus pour longtemps... Au 32, rue des Champs-du-château, derrière la Maison des viticulteurs, les anciens bureaux de la Chambre d'agriculture (aujourd'hui installée à Segonzac) et du Syndicat général des vignerons (qu'il faut désormais appeler UGVC) ont été rachetés 280 000 euros par l'hôpital Camille-Claudé.

L'établissement public de santé mentale de la Charente, basé à La Couronne, souhaite regrouper ici certains de ses services. Le chantier de réhabilitation du site et d'agrandissement des locaux débutera en octobre. Il durera une dizaine de mois. Montant global de la facture (en comptant l'acquisition): 820 000 € TTC.

À l'étroit rue F.-Porché

« Camille-Claudé investit lourdement à Cognac. L'opération est importante », note Valérie Proust, directrice des affaires générales et du pôle médico-social de Camille-Claudé. Rue des Champs-du-château, l'hôpital va notamment aménager une douzaine de bureaux, deux salles d'activité de 30 et de 40 m², une petite salle de soin et une vaste salle



Les locaux, au 32, rue des Champs-du-château, vont abriter un centre médico-psychologique (CMP) et un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP). PHOTO G. S.

de réunion. Le permis de construire a été déposé fin février en mairie. Ici seront regroupés les services réservés aux patients adultes: le centre médico-psychologique (CMP), dont les locaux actuels rue François-Porché sont trop exigus, le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) de la rue de Metz, et le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (aujourd'hui à l'ancien hôpital mais aussi aux Récollets). Tous les services cognacais s'adressant aux enfants (notamment l'hôpital de jour) restent rue Georges-Briand.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

14 000 patients en Charente

Le centre hospitalier Camille-Claudé (on disait autrefois hospice de Breuty) est l'établissement public de santé mentale de tout le département de la Charente. Il est basé à La Couronne, près d'Angoulême, et a en charge l'ensemble de la psychiatrie publique. Il compte une bonne trentaine d'antennes et de services délocalisés partout dans le département : à Cognac, bien sûr,

mais aussi à Barbezieux, Chalais, Villebois-Lavalette, Angoulême, Soyaux, Montbron, La Rochefoucauld, Chabanais, Confolens, Roumazières et Ruffec. Camille-Claudé compte environ 900 agents salariés dans quatre secteurs sous la responsabilité d'un médecin chef de service. Il accueille environ 14 000 patients uniques chaque année.

De la chaleur mais pas de sécheresse

Juillet écoulé a été le neuvième mois le plus chaud depuis 1945. Mais il a surtout été marqué par de très faibles précipitations. De quoi inquiéter les agriculteurs. Cet été ne devrait cependant pas être synonyme de sécheresse.

Julien PRIGENT
j.prigent@charentelibre.fr

La Charente avait déjà eu très chaud en juin. Avec un pic à 37,5°C le 30, on était même passé tout près d'un record absolu (38,2°C en 1952).

Si juillet n'a pas été historique, il a de nouveau fait chaud sur notre département. On le savait. Météo France le confirme grâce aux relevés de la station de Cognac (voir aussi infographie ci-contre).

«On a eu un mois de juillet 2015 tout à fait estival, très sec, chaud, et plutôt normalement ensoleillé», résume Éric Berronneau, prévisionniste à Météo France La Rochelle. Sec, sec, sec. Il n'est tombé que

(29 mm à Saulgond) ou pire (8 mm à Bors-de-Montmoreau). «Selon les endroits, il n'est tombé en Charente que 20 à 30 % des valeurs normales», précise le prévisionniste de Météo France.

Malgré le peu de précipitations il n'y a pas de crainte de sécheresse en Charente. Jardiniers comme agriculteurs font cependant la tête (lire encadré). Les pâturages ainsi que les pelouses «sont comme des paillassons», pour reprendre les mots de Franck Olivier, vice-président de la chambre d'agriculture. Mais les nappes phréatiques avaient fait le plein avant. «On est loin de la situation des grandes années de sécheresse comme 2011», souligne-t-on à la direction départementale des territoires. «Il y a eu une bonne recharge des nappes cet hiver et au printemps.»

Il faisait plus chaud en 2013

Trois bassins hydrographiques sont cependant frappés d'une interdiction de prélèvement d'eau: ceux de la Tude, de l'Auzonne, en Sud-Charente, ainsi que celui de la Bonnière.

Question températures c'est surtout «la première quinzaine de juillet qui fut chaude», comme l'indique Éric Berronneau. Avec une moyenne de températures maximales qui s'établit à 28,2°C contre une normale saisonnière de 26,8°C, il s'agit du 9^e mois de juillet le plus chaud depuis la fin



Chaud, chaud! Avec une moyenne de maximales à 28,2 °C, la Charente a connu un beau mois de juillet.

Photo Majid Bouzzit

En terme de précipitations, il n'est tombé en Charente que 20 à 30 % des valeurs normales selon les endroits.

14,7 mm de pluie à Cognac. Mais on est encore loin du record de 1949 (2,1 mm de pluie) et encore plus loin de l'épouvantable juillet 2014 (82,5 mm). Localement, cela a été parfois un peu mieux

de la Seconde Guerre mondiale. Pas mal. Mais finalement pas si éloigné de l'an passé (26,3°C) et en tout cas moins chaud qu'en 2013 (29,6°C) ou 2006 (31,2°C). Quant à l'ensoleillement, il n'a pas été exceptionnel, analyse Éric Berronneau. «Avec 269 heures, c'est à peine supérieur à la normale des mois de juillet qui est de 249 heures. La Charente a connu

un début de mois très ensoleillé, mais la fin a été nuageuse, ce qui n'en fait que le 26^e mois de juillet le plus ensoleillé depuis 1955, date des premiers relevés.» Comment sera août? Selon le prévisionniste, «les huit à dix

prochains jours devraient être marqués par un temps chaud et ensoleillé, sans températures exceptionnelles cela dit. Une évolution orageuse autour des 12 et 13 août est possible mais elle reste à confirmer.»

Un mois de juillet très sec et chaud

Précipitations



Moyenne des maximales



Ensoleillement



Source : Météo France

INFOGRAPHIE CL

Les agriculteurs inquiets

Sale année pour le maïs. «Partout où il n'y a pas d'irrigation, le maïs est cramé, brûlé au pied. Plus de la moitié du maïs sec du département ne donnera rien, zéro. Seul le sud-Charente, vers Montmoreau ou Chalais, s'en sort, car il s'agit de cultures en bordures de rivière. Les tournesols vont aussi être très moyens.» Le constat dressé par Franck Olivier, vice-président de la chambre d'agriculture, est sombre. Le peu de précipitations de juin et juillet n'a pas permis au maïs de pousser. Et si les récoltes de céréales (blé, orge) ont été correctes, «les pâturages sont ultra-secs», déplore-t-il. Conséquence, les éleveurs tapent

depuis la mi-juillet dans leurs stocks de fourrages hivernaux pour nourrir leurs bêtes. Inquiétant. «Alors plutôt que d'engraisser des vaches, on allège les troupeaux. Ce phénomène ajouté à l'embargo sur la Russie, pousse le cours du veau à la baisse. C'est tendu. Limite catastrophique.» Par conséquent la chambre d'agriculture a, comme en 2011, mis sur pied une cellule solidarité sécheresse. Les agriculteurs disposant de stocks s'y font connaître et proposent d'offrir ou de vendre leurs fourrages à ceux qui en ont cruellement besoin. Les offres sont en ligne sur le site internet de la chambre.

Elles & ils

■ Yann Lafond,

le propriétaire de l'élevage de truites et d'esturgeons de Gensac-la-Pallue, organise des visites guidées à la découverte de son entreprise les mercredis 12 et 19 août à partir de 17 heures. La pisciculture du Moulin est située au chemin du Gouffre, la réservation est obligatoire au 05 45 83 37 77.

Tarif : 2 euros (Photo archives CL).



■ Cédric Dagnaud,

des «Cognacs et Pineaux Dagnaud» maison basée à Châteaubernard, invite le public à une escapade vigneronne, à la découverte du cru de la Grande-Champagne, premier des six crus du cognac, ce matin à 10h30. Inscription obligatoire au 05 45 36 03 65. Tarifs : 4€, 3€, gratuit pour les moins de 18 ans.

■ Vincent Bretagnolle,

l'animateur du service d'Art et d'Histoire de la ville de Cognac et sa collègue Anne-Laure Heigel, proposent une nouvelle animation estivale destinée aux enfants de 5 à 10 ans. Ils leur donnent rendez-vous au couvent des Récollets mardi 11 août à 16 heures pour une enquête policière sur la disparition d'un marchand de sel au Moyen-Âge. Réservation obligatoire au 05 16 45 00 17. Tarif : 2€. Les enfants doivent être accompagnés, gratuit pour les accompagnants.

■ ANIMATIONS

Crouin prend ses quartiers d'été demain soir

L'opération «Prenez vos quartiers d'été» se poursuit. Demain soir, Crouin fait la fête. En blanc et rouge. Avec un spectacle et un DJ.

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Le quartier cognaçais de Crouin va prendre des airs de Dax ou Bayonne demain soir. «De Dax», tranche en souriant Jean-Louis Hauquin, un des piliers du comité de quartier. La fête ne durera pas cinq jours mais dans le cadre de l'opération municipale «Prenez vos quartiers d'été» Crouin a décidé d'inviter les habitants à s'habiller en blanc et rouge demain soir, devant le pavillon des Borderies (anciennement LCR).

La soirée sera joyeuse avec un spectacle d'art de la rue «Bois ta lettre» de la compagnie «Cré-ton'art» qui vient en voisine de Saint-Sauvant en Charente-Maritime. «C'est un spectacle drôle et très interactif, le public sera sollicité», souligne Stéphanie Fritz, l'élue référente du quartier qui ajoute que tous les Cognaçais comme les touristes seront évidemment bienvenus.

■ Les gens apportent leur pique-nique

Ensuite, place au grand pique-nique dansant grâce à Yoann Basson, alias «DJ Yo», animateur expert des soirées du Cognaçais qui aura la mission de faire danser le quartier jusqu'à épuisement. «C'est un peu apéro spectacle



Les bénévoles sont prêts à faire la fête demain soir.

Photo F. B.

suivi d'un repas musical et d'un digestif dansant pour finir», image Stéphane Goimier, le correspondant du quartier.

Une scène qui servira au spectacle puis de piste de danse sera montée devant la maison de l'enfant. «L'Aserc proposera des boissons des hot-dogs et des chips mais l'idée c'est vraiment que les gens apportent leur pique-nique et qu'on partage un repas tous ensemble. Il y aura même une plancha mise à disposition. C'est comme la fête des voisins en plus

grand», ajoutent en chœur Alexandre Miaud et Jean-Marie Gaborit, deux autres chevilles ouvrières du comité de quartier.

L'an passé, malgré une météo incertaine, la fête organisée depuis quatre ans, avait été un succès. Le 21 août ce sera au tour du quartier de Saint-Martin de faire la fête avant la dernière prévue à Saint-Jacques le 28 août.

Fête du quartier de Crouin. De 19h à 20h, spectacle «Bois ta lettre». De 20h à 23h, pique-nique dansant avec «DJ Yo».

Bercy travaille en août pour les ouvertures de septembre

Les décrets d'application de la loi Macron, qui prévoit le passage de cinq à douze du nombre d'ouvertures dominicales sont en pleine élaboration. Reste à convaincre les salariés

Le gouvernement espère rendre effectives dès septembre les ouvertures dominicales des commerces, votées début juillet dans le cadre de la loi Macron, mais plusieurs obstacles réglementaires et syndicaux pourraient venir retarder l'application de la totalité du projet.

Elle prévoit le passage de 5 à 12 ouvertures le dimanche pour les commerces, la mise en place de zones touristiques et commerciales où ils pourront ouvrir tous les dimanches, de même que dans les gares les plus fréquentées, ainsi que la création de zones touristiques internationales (ZTI) dans lesquels les magasins pourront ouvrir tous les dimanches et en soirée.

Le Premier ministre Manuel Valls avait annoncé début juillet que ces ouvertures étendues, notamment

dans les ZTI, seraient mises en place dès la rentrée.

Mais entretemps, les parlementaires Les Républicains ont saisi le 15 juillet le Conseil constitutionnel, contestant certaines dispositions de la loi. L'instance «dispose d'un mois pour rendre sa décision», ce qui laisse espérer un aboutissement de la procédure «d'ici au 15 août», indique Bercy.

Dans l'hypothèse où la loi serait validée, il faudra encore attendre la publication de plusieurs textes d'application pour qu'elle soit mise en œuvre. Mais «la plupart sont déjà prêts», assure le ministère.

Pour le passage de 5 à 12 dimanches par an, les ouvertures pourront s'appliquer dès la parution du décret d'application de la loi, avec la possibilité d'ouvrir 9 dimanches cette année, avant un passage effec-

tif à 12 en janvier. Ces ouvertures restent toutefois soumises au pouvoir des maires.

Les choses sont plus compliquées pour les autres zones, à commencer par les ZTI, qui devront dans un premier temps faire l'objet d'un décret ministériel pour définir les critères de mise en place. Selon le site du ministère, ce premier décret «sera pris en août».

Mais une fois passées toutes ces procédures réglementaires, il restera encore un obstacle de taille à franchir: celui des discussions avec les représentants du personnel.

Les ouvertures dominicales sont en effet soumises au principe du volontariat des salariés et doivent faire l'objet de contreparties (majoration de salaires, repos compensateur...), qui doivent être négociées avec les partenaires sociaux ou ap-

prouvées. Et là-dessus, le gouvernement a toujours été clair: sans accords, pas d'ouvertures le dimanche. Selon les syndicats, bien souvent les discussions n'ont même pas encore débuté dans les entreprises.

Ainsi pour les grands magasins parisiens, si «plusieurs réunions d'informations ont déjà eu lieu depuis début juin avec le personnel (...), les négociations proprement dites n'ont pas commencé», indique Eric Scherrer, membre du Comité de liaison intersyndical du commerce parisien (Clic-P). «Dans tous les cas, il n'y aura pas d'accord: à Paris, on va certes peut-être avoir des belles zones touristiques internationales, mais il n'y aura pas pour autant de magasins ouvert le dimanche», avertit le représentant syndical.